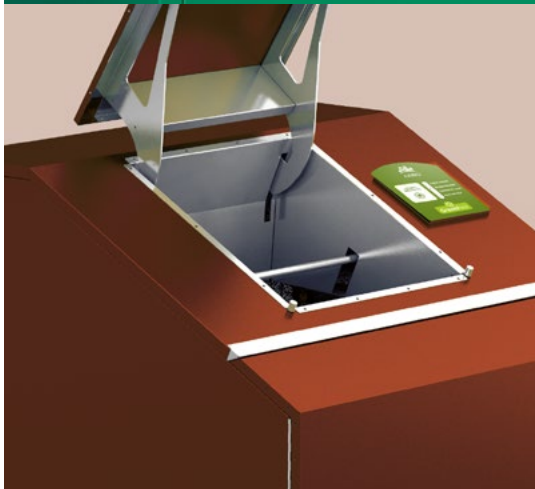




CATALOGUE



2021-2022

SOMMAIRE



01

LES BIODÉCHETS3



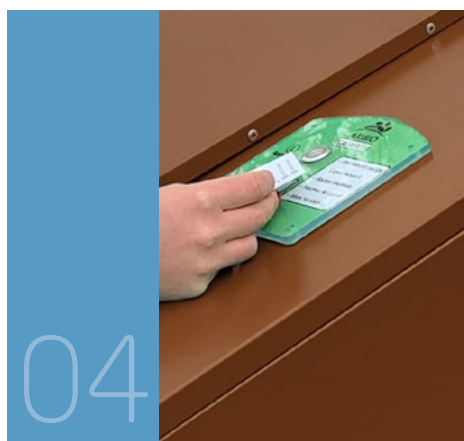
02

**NOS SOLUTIONS POUR
LES COLLECTIVITÉS
LOCALES**7



03

**LA GAMME
GAÏABOX™**9



04

**LES CONTRÔLES
D'ACCÈS** 21



05

BIOSÉPARATEUR™ .. 27



06

**À PROPOS
D'AXIBIO** 34





01

LES BIODÉCHETS

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Les biodéchets ou déchets fermentescibles sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables, c'est-à-dire se décomposant sous l'action de micro-organismes tels que les bactéries et les champignons. Un déchet est donc biodégradable s'il peut être converti en dioxyde de carbone ou en méthane, en eau et en biomasse sous l'effet de ces micro-organismes qui utilisent cette matière organique comme nutriment.

Les biodéchets relèvent de la catégorie des **déchets non-dangereux** : leur gestion doit satisfaire à des obligations spécifiques de prévention, de tri, de valorisation, et de suivi en accord avec les exigences du Code de l'environnement.

Certains biodéchets contenant des denrées alimentaires d'origine animale (lait, œuf, viande, poisson...), notamment les déchets de cuisine et de table (DCT), sont considérés comme des **sous-produits animaux de catégorie 3** (SPAn3) : des règles strictes d'hygiène encadrent leur collecte, leur stockage, leur valorisation et leur traçabilité en accord avec la réglementation européenne.



LA RÉGLEMENTATION DANS LES GRANDES LIGNES

La réglementation et, notamment les articles L541-1 et L541-21-1 du code de l'environnement, établit que :

- Il convient **d'augmenter la quantité de déchets non-dangereux non-inertes**, mesurés en masse, faisant l'objet d'une valorisation :
 - 55 % en 2020
 - 65 % en 2025
- Le service public de gestion :
 - Décline localement ces objectifs ;
 - Doit mettre à disposition de chaque citoyen une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles au plus tard en 2023 ;
 - Les biodéchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière de qualité par retour au sol (méthanisation, compostage) et en non par stockage en décharge ou incinération.



- **La généralisation du tri à la source des biodéchets est privilégiée** et doit devenir la norme dans toute l'U.E. en 2023.

- **La collectivité territoriale définit les solutions techniques de collecte séparée et de valorisation des biodéchets** tout en progressant vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets.

- **Le non-respect de ces dispositions par les professionnels fait l'objet de sanctions pénales** (Code Environnement - art. L.541-10) passibles de 75 000 € d'amende et de 2 ans d'emprisonnement.

L'arrêté du 12 juillet 2011 (Article 1) complété par la loi du 20 février 2020 **définit les seuils** à partir desquels la collecte sélective des biodéchets s'impose.

- **En 2012, seuls les grands acteurs produisant plus de 120 tonnes de biodéchets par an**, c'est-à-dire, les grands hypermarchés ou l'industrie agro-alimentaire, étaient concernés par ces dispositions.

- Puis, ces seuils se sont progressivement abaissés pour également s'appliquer - depuis le **1^{er} janvier 2016 - aux professionnels générant plus de 10 tonnes par an** de déchets alimentaires. Ce volume correspond, par exemple, à un établissement de restauration collective servant 300 couverts par jour 250 jours par an.

- **Au 1^{er} janvier 2023**, le chiffre des 10 tonnes concernant les professionnels **s'abaissera à 5 tonnes**.

- Enfin, au 31 décembre 2023, au plus tard, **tout citoyen devra avoir à sa disposition une solution de collecte et traitement sélectifs des biodéchets**.

À cette date, tout le monde sera donc concerné par ces mesures, en France, comme dans le reste de l'Union Européenne.



LES QUESTIONS À SE POSER



Il est important de se poser certaines questions et surtout d'y répondre !

→ **Quelle population vais-je adresser ?**

- Ménages ?
- Assimilés, c'est-à-dire les petits et moyens producteurs ?
- Les deux ?

→ **Comment s'effectuera la pré-collecte des biodéchets de mes usagers ?**

- Avec sac ?
- Sans sac ?

→ **À quelle fréquence vais-je collecter mes bornes d'apport volontaire ?**

- Une fois par semaine ?
- Plusieurs fois par semaine ?

→ **Ai-je pensé à l'hygiène de mes points de collecte ?**

→ **Quelle sera l'expérience pour mes usagers ?**

→ **Ai-je bien pris en considération les questions d'ergonomie et de TMS pour mes opérateurs qui devront faire la collecte ?**

→ **Quelle sera la méthode de collecte ?**

- En benne à ordures ménagères
- En camion hayon ?

→ **Sur quelle unité de valorisation les biodéchets collectés seront-ils envoyés**

→ **Quelle qualité matière sera exigée par l'unité de valorisation ?**

....

“ Je veux mettre en place la collecte séparée des biodéchets sur mon territoire ! ”

QUELLES QUANTITÉS DE BIODÉCHETS PAR HABITANT ?

Dans son étude technico-économique sur la collecte séparée des biodéchets*, l'ADEME évalue la quantité moyenne de biodéchets collectée par habitant desservi, dans le cadre d'une collecte exclusive de biodéchets alimentaires (c'est-à-dire en excluant les déchets verts) à 46 kg, soit plus ou moins 1 kg par habitant par semaine.



Pour aller plus loin dans la réflexion, n'hésitez pas à télécharger **notre livre blanc**.



DISPONIBLE SUR
NOTRE SITE WEB





02

NOS SOLUTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

GAÏABOX™ ET CONTRÔLE D'ACCÈS



Les collectivités territoriales doivent mettre à disposition de chaque citoyen - au plus tard fin 2023 - une solution leur permettant de ne pas jeter leurs déchets alimentaires avec les ordures ménagères résiduelles.

Elles doivent donc généraliser le tri à la source et définir les solutions techniques pour valoriser les biodéchets en méthanisation ou compostage.



Axibio a développé une gamme d'équipements d'apport volontaire aériens Gaïabox™, dédiés à la collecte des déchets alimentaires des ménages et des "petits producteurs" (commerçants, restaurants, écoles...).

D'une capacité allant de **120 à 600 litres** selon les modèles, ces Gaïabox™ se positionnent aisément sur la voirie sans travaux de génie civil.

Elles peuvent être dotées d'un contrôle d'accès, pouvant intégrer, le cas échéant, un système de pesée embarquée.



03

LA GAMME GAÏABOX™

→ Collecter de manière
économique

CARACTÉRISTIQUES

Les objectifs d'Axibio sur les Gaïabox™ sont de proposer des solutions de qualité, esthétiques, ergonomiques et hygiéniques, à la fois pour les usagers et pour les exploitants.

HYGIÈNE ET ERGONOMIE

Les Gaïabox™ sont équipées **d'un système de pédale** permettant l'ouverture du capot sans avoir à toucher la borne avec les mains. L'ouverture se fait systématiquement les mains libres. Une poignée discrète permet cependant une ouverture manuelle pour certaines personnes à mobilité réduite.

Les hauteurs d'introduction des déchets sont parmi les plus basses du marché, quelques soient les modèles.

Lors de leur utilisation, les Gaïabox™ sont particulièrement silencieuses. D'une part, la fermeture du capot est freinée par un vérin à gaz, d'autre part, la fermeture de la porte d'accès au bac se fait par un **verrouillage avec la clé prisonnière** et ne nécessite donc pas de claquer la porte.

Les Gaïabox™ sont totalement closes, empêchant tout accès aux animaux indésirables et limitant la propagation des odeurs.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Les Gaïabox™ se composent d'une **ossature interne en acier tubulaire galvanisé**. Cette ossature est habillée de tôle galvanisée peinte utilisée dans le bâtiment pour des usages extérieurs. Ces éléments d'enveloppe sont façonnés par pliage et rivetés entre eux à l'intérieur : les rivets sont invisibles de l'extérieur. De cette manière, nos équipements ne présentent aucun angle vif pouvant représenter un danger pour les utilisateurs.

Les éléments en contact avec les biodéchets sont en **acier inoxydable**.



CONCEPTION

Ossatures : acier tubulaire (section 25 x 25 épaisseur 3 cm) galvanisé (Z275)

Habillage :
acier galvanisé (Z275 - S320 GD) laqué

Goulotte : inox

Ouverture : pédale (hygiène garantie)

Résistance au feu :

Inflammable M0 (EUROCLASSE A1)

CARACTÉRISTIQUES

ESTHÉTIQUE

Axibio se fixe comme objectif de faire de ses produits de véritables mobiliers urbains s'intégrant harmonieusement dans la ville. En entrant systématiquement dans une démarche de design lors de la conception de ses solutions, Axibio souhaite aller au-delà des critères de fonctionnalité, tout en restant ambitieux sur ces derniers.

Nos équipes peuvent assurer la maintenance de vos Gaïabox™ une fois installée quelque soit l'endroit.

NUANCIER

Même si la couleur brune s'impose peu à peu comme le standard pour la collecte des biodéchets, Axibio propose d'autres teintes : 35 couleurs disponibles

	Grège RAL 1013		Rouge rubis RAL 3003		Bleu gentiane RAL 5010		Vert jaune RAL 6018
	Jaune sable RAL 1002		Rouge pourpre RAL 3004		Bleu acier RAL 5011		Vert pâle RAL 6021
	Blanc perlé RAL 1013		Rouge beige RAL 3012		Bleu clair RAL 5012		Vert menthe RAL 6029
	Ivoire clair RAL 1015		Rouge trafic RAL 3020		Bleu pigeon RAL 5014		Brun rouge RAL 8012
	Jaune zinc RAL 1018		Bauxite RAL 4838		Bleu ciel RAL 5015		Brun sépia RAL 8014
	Beige gris RAL 1019		Orange rouge RAL 2001		Bleu signalisation RAL 5017		Brun gris RAL 8019
	Jaune colza RAL 1021		Bleu outremer RAL 5002		Vert olive RAL 6003		Brun beige RAL 8024
	Rouge Sienne RAL 1807		Bleu gris RAL 5008		Vert mousse RAL 6005		Brun pâle RAL 8025
	Rouge feu RAL 3000		Bleu azur RAL 5009		Vert réséda RAL 6011		

Couleurs hors nuancier : en option

COVERING

Les surfaces planes des Gaïabox permettent la pose aisée d'un **habillage personnalisé**



CARACTÉRISTIQUES

INSTALLATION

Les Gaïabox™ s'installent sur toutes les surfaces planes sans travaux d'aménagement préalables nécessaires. Elles sont fixées au sol, la méthode dépendant de la surface d'installation. Quatre trous sont prévus à l'intérieur pour permettre une fixation rapide lors de leur installation. Sur une surface bétonnée, il est possible de les fixer à l'aide d'une cheville à expansion. Il est préférable sinon de les fixer au sol par scellement chimique.

Les Gaïabox™ se déplacent très facilement que ce soit pour leur installation ou pour un changement de position sur la voirie. Un simple transpalette suffit.

MAINTENANCE

Nos équipes peuvent organiser la maintenance de vos Gaïabox™ une fois installées quelque soit l'endroit. Au moment de la livraison des Gaïabox, Axibio fournit un guide d'installation et de maintenance à destination des équipes techniques de la collectivité.



GAÏABOX™ 240



- Design sobre et épuré
- Taille modeste et faible emprise au sol
- Intégration aisée dans les centres-villes
- Robustesse de conception
- Adapté aux zones urbaines fréquentées

FICHE TECHNIQUE

CONTENANTS ADMIS



120 L



180 L



240 L

POPULATION ADRESSABLE

Collecte en C1 • densité : 0,6

120 L : 70 personnes (ou 30 foyers)

180 L : 85 personnes (ou 37 foyers)

240 L : 100 personnes (ou 45 foyers)

CAPACITÉ



GAÏABOX™ 240

- 1- Panneau de commande contrôle d'accès (option)
- 2- Capot recouvrant la zone d'introduction
- 3- Serrure unique, clé prisonnière
- 4- Portes d'accès au bac
- 5- Arceau de protection
- 6- Pédale d'ouverture du capot
- 7- Poignée ouverture PMR
- 8- Enjoliveur en inox
- 9- Panneau solaire (contrôle d'accès Gaïapass uniquement)

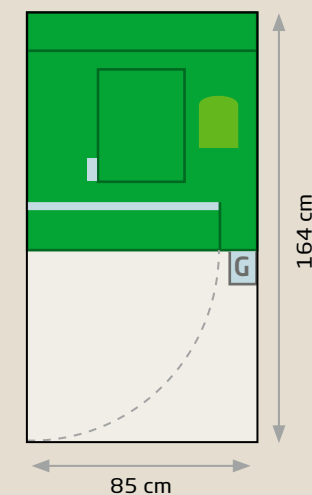


FICHE TECHNIQUE

DIMENSIONS

Profondeur avec pédale :	104 cm
Profondeur sans pédale :	88 cm
Largeur :	85 cm
Hauteur arrière :	131 cm
Hauteur avant :	103 cm
Seuil de chargement :	113 cm
Emprise au sol :	0.89 m ²
Poids (hors bac) :	137 kg
Porte :	103 x 75 cm
Zone d'introduction :	30 x 40 cm

FOISSONNEMENT



GAÏABOX™ 400



- Jusqu'à 200 kg de contenance
- Robustesse, ergonomie et sobriété
- Adapté aux collectivités souhaitant collecter en BOM
- Idéal pour zones semi-rurales ou urbaines peu denses
- Bac 4 roues facilitant le déplacement pour les collecteurs

FICHE TECHNIQUE

CONTENANT ADMIS



400 L

POPULATION ADRESSABLE

Collecte en C1 • densité : 0,6

400 L : 200 personnes (ou 90 foyers)

CAPACITÉ



GAÏABOX™ 400



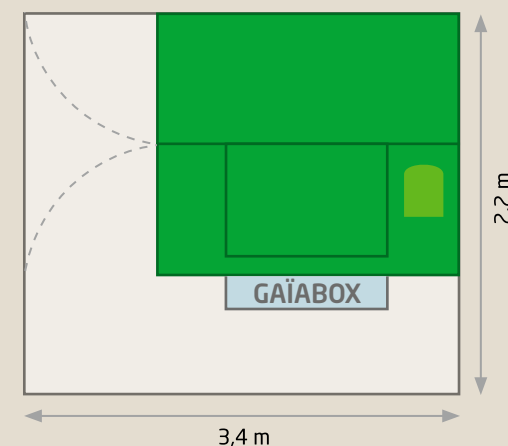
- 1- Panneau de commande contrôle d'accès (option)
- 2- Capot recouvrant la zone d'introduction
- 3- Serrure unique, clé prisonnière
- 4- Portes d'accès au bac (2 battants)
- 5- Arceau de protection
- 6- Pédale d'ouverture du capot
- 7- Panneau solaire
(contrôle d'accès Gaïapass uniquement)

FICHE TECHNIQUE

DIMENSIONS

Profondeur avec pédale :	120 cm
Profondeur sans pédale :	103 cm
Largeur :	120 cm
Hauteur arrière :	138 cm
Hauteur avant :	115 cm
Seuil de chargement :	121 cm
Emprise au sol :	1.34 m ²
Poids (hors bac) :	205 kg
Porte :	2 x 58 x 90 cm
Zone d'introduction :	80 x 50 cm

FOISSONNEMENT



GAÏABOX™ 600



- Jusqu'à 300 kg de contenance
- Robustesse, ergonomie et sobriété
- Idéal pour zones semi-rurales ou urbaines peu denses
- Caisse-palette déplaçable avec un transpalette
- Limitation des problèmes de troubles musculo-squelettiques

FICHE TECHNIQUE

CONTENANT ADMIS



600 L

POPULATION ADRESSABLE

Collecte en C1 • densité : 0,6

600 L : 300 personnes (ou 130 foyers)

CAPACITÉ



GAÏABOX™ 600



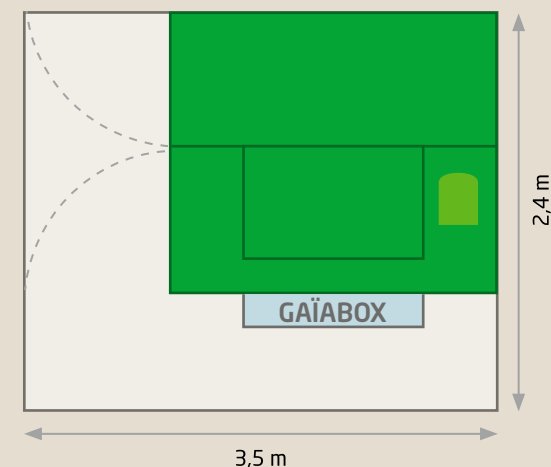
- 1- Panneau de commande contrôle d'accès (option)
- 2- Capot recouvrant la zone d'introduction
- 3- Serrure unique, clé prisonnière
- 4- Portes d'accès au bac (2 battants)
- 5- Arceau de protection
- 6- Pédale d'ouverture du capot
- 7- Panneau solaire
(contrôle d'accès Gaiapass uniquement)

FICHE TECHNIQUE

DIMENSIONS

Profondeur avec pédale :	140 cm
Profondeur sans pédale :	120 cm
Largeur :	134 cm
Hauteur arrière :	124 cm
Hauteur avant :	98 cm
Seuil de chargement :	107 cm
Emprise au sol :	1.96 m ²
Poids (hors bac) :	290 kg
Porte :	2 x 58 x 90 cm
Zone d'introduction :	80 x 50 cm

FOISSONNEMENT



COLLECTE DES CONTENANTS

La collecte peut se faire de deux manières différentes

BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES



- Véhicule emblématique de la collecte des ordures ménagères, il permet de **vider un bac de biodéchets rapidement**.
- Les contenants insérés dans les **abri-bacs** doivent être néanmoins lavés régulièrement, idéalement juste après la collecte, pour **éviter tout problème d'hygiène et d'odeurs**.
- Les bacs devant être basculés puis tirés (bacs 2 roues) ou simplement poussés (bacs 3 ou 4 roues), il convient d'être vigilants avec les poids des contenants à collecter afin de :
 - **limiter les troubles musculo-squelettiques** chez les opérateurs
 - **éviter la rupture des collerettes de bacs** au moment de leur vidage dans la benne.

VÉHICULE ÉQUIPÉ D'UN HAYON



- Il permet d'**effectuer une rotation de bacs ou de caisses et de substituer le contenant collecté** par un contenant propre et hygiénisé à chaque enlèvement. La **propreté est donc irréprochable**.
- Il nécessite l'utilisation d'un transpalette, lorsque le contenant à collecter n'a pas de roues. Le **transpalette** offre cependant l'avantage de **rendre aisé le déplacement de charges très lourdes**.
- Le **camion hayon** est le véhicule de la logistique par excellence. Relativement bon marché, il est **sobre en consommation de carburant**.

COLLECTE DES CONTENANTS

GAÏABOX™ 240

GAÏABOX™ 400

GAÏABOX™ 600



120 L / 180L / 240L



400 L



600 L





04

LES CONTRÔLES D'ACCÈS

→ Pérenniser la filière de valorisation

POURQUOI UN CONTRÔLE D'ACCÈS ?

- Les objectifs recherchés en dotant les bornes d'apport volontaire d'un système de contrôle d'accès peuvent être multiples :
 - Éviter la présence de **déchets indésirables**
 - Éviter les **débordements**
 - **Évaluer les quantités** déposées par les usagers
 - Mettre en place des **politiques incitatives**
- Semblable à une « **clé électronique** », le contrôle d'accès désigne donc les différentes solutions techniques permettant de sécuriser et gérer les accès physiques à la borne, mais également d'enregistrer des informations relatives à son utilisation : fréquence des dépôts, poids, localisation...
- Axibio propose **deux solutions de contrôle d'accès** :
 - **Greenpass** : contrôle d'accès simple
 - **Gaïapass** : contrôle d'accès avec pesée individualisée



“ Le contrôle d'accès favorise une plus grande responsabilisation de la population dans la mise en place du tri et une meilleure qualité des gisements ”

LES CONTRÔLES D'ACCÈS AXIBIO

Que ce soit pour la solution GreenPass ou GaïaPass, les usagers sont équipés d'un badge, d'une carte propriétaire ou de leur propre smartphone (appli à télécharger) qui doit être présentée sur le panneau de contrôle situé à droite de la zone d'ouverture. Si l'élément présenté est reconnu, le capot de la borne se déverrouille pour permettre son ouverture ainsi que le dépôt des déchets.



Le panneau de contrôle contient 4 LEDs indiquant à l'utilisateur si le capot est ouvert, si son badge est invalide, s'il est mal fermé ou encore si le système est hors service.

DIMENSIONS

- Nos solutions de contrôle d'accès s'implantent sur toute notre gamme de produits et sont interopérables avec les cartes d'un autre contrôle d'accès (utilisé pour les OMR par exemple).
- Ces solutions permettent de connaître le niveau de remplissage, en poids réel avec la solution Gaïapass.
- Tous les utilisateurs ont accès à leur propre espace personnel sur un portail web dédié leur permettant de consulter l'historique de leurs dépôts ainsi que d'autres informations pratiques : lieux d'implantation des Gaïabox, consignes de tri...

→ Axibio est le **concepteur** et le **fabricant** de ses contrôles d'accès.

La solution Gaïapass est résolument **innovante** et **unique au monde**. Elle a fait l'objet d'une présentation au CES de Las Vegas en 2019 ! La technologie développée a été par ailleurs saluée par **Qualcomm** leader mondial des cartes SIM et puces de smartphone.

VOIR L'ARTICLE SUR :

Qualcomm

SOLUTION GREENPASS

→ **Le contrôle d'accès Greenpass permet d'enregistrer le passage de chaque usager.**

Les données collectées, ainsi que d'autres informations pratiques sont ensuite restituées, aux usagers et à la collectivité sur des portails web dédiés.

	Portail web usager	Portail web collectivité
Cartographie des implantations de Gaïabox™	Autorisé pour chaque usager	✓
Suivi des dépôts par usager (fréquentation) par dates et en cumul annuel (vs N-1)	✓	✓
Gestion des usagers en liste blanche		✓
Consignes de tri et messages de la collectivité	✓	✓



SOLUTION GAÏAPASS

→ **Le contrôle d'accès Gaïapass** fonctionne avec une borne d'apport volontaire intégrant une pesée. Il permet d'enregistrer les poids de chaque dépôt et de les associer à un usager. Les données collectées, ainsi que d'autres informations pratiques sont ensuite restituées, aux usagers et à la collectivité sur des portails web dédiés.

	Portail web usager	Portail web collectivité
Cartographie des implantations de Gaïabox™	Autorisé pour chaque usager	✓
Niveau de remplissage (en poids) des points d'apport volontaire	✓	✓
Quantités collectées par semaine, mois, année par Gaïabox™, quartier, collectivité avec un historique des collectes sur 2 ans		✓
Suivi des dépôts (fréquentation)	✓	✓
Page de synthèse des quantités déposées avec tous les usagers (sur 2 ans)		✓
Quantités de biodéchets déposées par usager	✓	
Production de biométhane et/ou de fertilisants organiques permise par les biodéchets collectés	Au niveau de l'utilisateur	Par Gaïabox™, quartier, collectivité
Gestion des usagers en liste blanche		✓
Consignes de tri et messages de la collectivité	✓	✓



POURQUOI FAIRE LE CHOIX DE LA PESÉE AVEC GAÏAPASS ?

- **Inciter la population à vider au maximum la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMR)** de sa fraction organique pour permettre de réduire la fréquence des collectes de ces mêmes OMR pour ne pas générer de surcoût avec la mise en place de la collecte séparée des biodéchets.
- **Informar la population sur la destination de ses déchets et sur le bien-fondé de ses efforts** : un individu qui connaît l'utilité de son geste de tri sera d'autant plus enclin à participer activement à cette nouvelle collecte.
- **Associer la population de manière positive** à la mise en place d'un projet motivant liée dans la transition énergétique et écologique et faire des citoyens des acteurs engagés pour une action environnementale concernant leur territoire.
- **Permettre une distribution optimale des bornes d'apport volontaire sur le territoire** en fonction des poids relevés, en déplaçant le cas échéant des bornes qui ne seraient pas suffisamment "productives".
- **Associer des "petits producteurs" de biodéchets** (restaurants, commerces de bouche...) à cette collecte avec des statistiques réelles concernant leurs déchets.
- **Accompagner** enfin la mise en place de la **tarification incitative** prévue par la loi, notamment pour les OMR.





05

BIOSÉPARATEUR™

SOLUTION DE DÉCONDITIONNEMENT
ET DE SÉPARATION DES ERREURS DE TRI

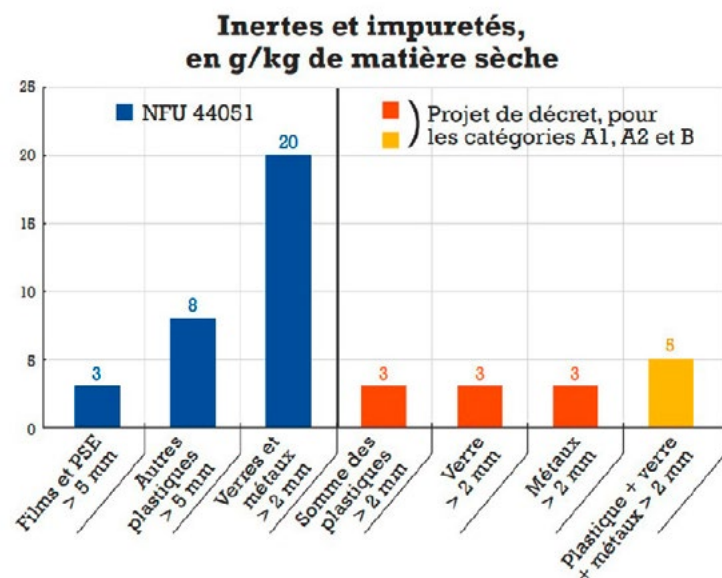
→ Assurer un retour
à la terre de qualité

UNE OBLIGATION DE RETOUR AU SOL PROPRE

→ Le retour à la terre des biodéchets fait l'objet d'une **réglementation très exigeante** et ne tolère qu'un **très faible taux d'inertes** (plastiques, métaux, ...) dans les amendements organiques issus de la méthanisation ou des compostières.

Dans la pratique, le tri à la source (des **ménages**, des **gros producteurs**, de la **GMS**) ne permet pas d'assurer, à lui seul, le niveau de qualité attendu. Outre les éléments emballés issus du secteur de la distribution, les erreurs de tri sont courantes dans les matières organiques issues des ménages et de la restauration.

Or, la réglementation est particulièrement exigeante : la norme NFU 44051 ne tolère qu'une très faible part d'inertes dans les fertilisants issus des digestats et du compostage.



LE BIOSÉPARATEUR™

- Axibio propose un équipement permettant de **séparer les erreurs de tri et de déconditionner la fraction emballée issue de la GMS : le Bioséparateur™**.
- **Une ligne polyvalente** permettant de traiter une grande variété de flux de biodéchets.



Collecte sélective
des biodéchets des ménages
► **Collectivités locales**



Déchets de RHF
► **Restauration hors foyer**



Invendus très emballés
► **Grandes et moyennes surfaces**



Rebuts de production
► **Industries agro-alimentaires**

DÉCHETS ORGANIQUES ALIMENTAIRES POUVANT ÊTRE TRAITÉS PAR LE BIOSÉPARATEUR™

Déchets d'hôtels et de restaurants,
Boulangerie
Rebuts de production
Biodéchets emballés
Conserves, contenants
Aliments pour bébés
Vrac emballés
Lait en poudre

Pommes de terre
Fruits et légumes non emballés
Contenants Tetra Pack
Emballages mous
Sachets
Confiseries
Aliments pour animaux de compagnie

Viandes transformées
Thé
Haricots
Céréales
Sachets
Crèmes glacées
Glace à eau, boissons (bouteille et canette)
Sauces

Yaourts
Biscuits
Café
Soupes
Pâtes
Sucre
Plats préparés
...

UNE LIGNE MODULAIRE PERSONNALISABLE

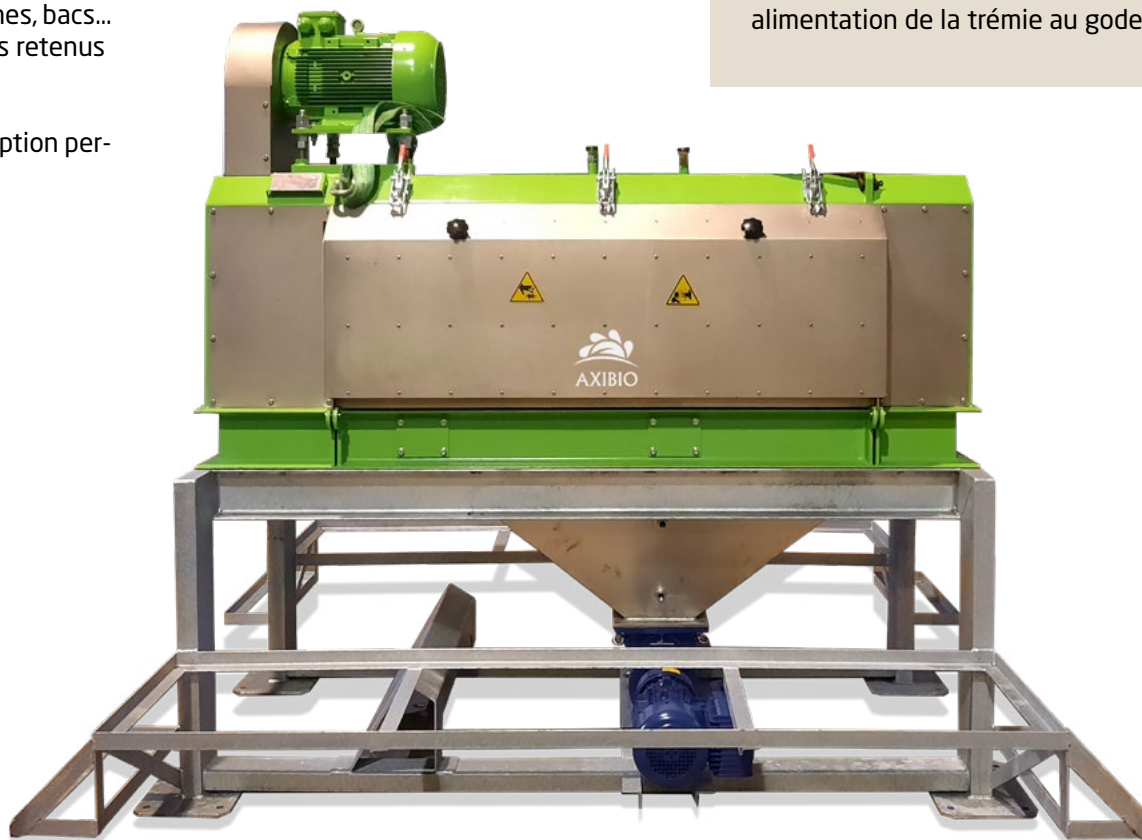
→ Le Bioséparateur™ incorpore :

- Des modules d'alimentation divers : basculeur, trémie, vis de convoyage...
- Un module de traitement S-Depacker Mavitec
- Des modules d'évacuation de la pulpe et des refus : trémie, pompes...
- Des modules de transport : citernes, caisses, bennes, bacs...
- Un automatisme adapté en fonction des modules retenus
- Des systèmes de pesée avec portails web

→ Sa modularité et la flexibilité proposée dans la conception permettent de répondre au plus juste à votre besoin.

UNE LIGNE MODULAIRE ET PERSONNALISABLE

Plusieurs configurations de lignes sont possibles permettant d'adapter le bioséparateur™ à différents choix d'implantation ou modes opératoires (utilisation d'un basculeur de caisses ou de bacs, alimentation de la trémie au godet...).



UNE LIGNE MODULAIRE PERSONNALISABLE

Le Bioséparateur™ comprend une unité compacte autonome pour séparer les matières organiques de divers emballages ; celle-ci s'incorpore dans une variété de configurations de lignes, adaptées à vos besoins.



- L'unité est construite à partir de **matériaux spéciaux résistants à l'usure**, y compris des couvercles isolés en acier inoxydable destinés à réduire le bruit pendant le fonctionnement.
- **Les 20 pales aux formes spéciales** peuvent être orientées dans n'importe quelle position avec une rotation de 25 degrés afin de répondre à tous les profils de déballage.
- L'arbre est couplé au moteur électrique de 15 kW entraîné par une **courroie trapézoïdale**.
- L'unité a des **barres antirotouilles** remplaçables facilement, quatre raccords d'eau, différentes tailles de tamis facultatives.
- Grâce à sa conception unique à **ouverture rapide**, les tamis peuvent être remplacés aisément sans écrou ni outil. La configuration exacte des tamis et des pales sera déterminée sur place avec le profil des déchets du client.

DES PERFORMANCES CERTIFIÉES



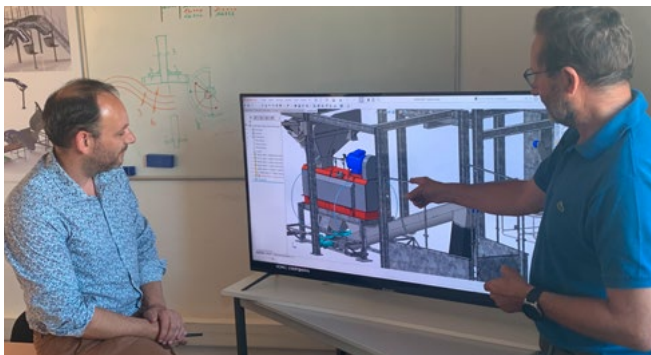
→ **Contactez-nous pour demander
les résultats d'analyse**

Accéder au formulaire



ACCOMPAGNEMENT ET MAINTENANCE

→ Axibio vous accompagne tout au long de votre projet et assure la maintenance de votre installation.



UN BIOSÉPARATEUR™ Quel intérêt pour un territoire, une collectivité ou un syndicat ?

La collecte des ménages quand elle prend de l'ampleur s'accompagne d'inévitables erreurs de tri. Elle nécessite souvent l'usage de sacs, qui même biosourcés, peuvent poser des difficultés aux unités de valorisation.

La collecte additionnelle des professionnels (petits et gros producteurs) pose également les mêmes questions.

Enfin, les supérettes et autres commerces alimentaires présents sur un territoire peuvent être amenés à intégrer une collecte organisée par le service public. Et dans ce dernier cas, les éléments à traiter doivent être déconditionnés.

Pour toutes ces raisons, un Bioséparateur™ permet de parachever le tri à la source opéré par les ménages et les acteurs économiques et de garantir une qualité matière irréprochable aux unités de méthanisation partenaire et in fine aux agriculteurs.

Par ailleurs, il permet à la collectivité de rester propriétaire de son gisement de matière organique et de pouvoir la valoriser dans le sens de ses intérêts.



05

À PROPOS D'AXIBIO

AXIBIO EN BREF

→ Nous concevons des équipements connectés pour la collecte et le traitement des biodéchets, ainsi que des solutions digitales permettant :

- De faciliter la collecte séparée des biodéchets
- D'accompagner les citoyens et les entreprises dans le geste de tri
- D'avoir une valorisation avec des matières propres
- De réduire le gaspillage alimentaire.

→ Nos produits sont assemblés sur nos unités situées en Bretagne, Ile-de-France et Bourgogne-Franche-Comté.



UNE ENTREPRISE RÉCOMPENSÉE





contact@axibio.com

www.axibio.com

@axibio



26, rue de Garches
92210 Saint-Cloud

SAS au capital de 72 212 €
RCS Nanterre - 823 118 476

